

LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

La CDU est présente au sein de la Fondation Bon Sauveur d'Alby conformément au décret n°2016-726 du 1^{er} juin 2016.

Cette commission veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches. Elle examine les plaintes et réclamations, leurs réponses, et veille à ce que toute personne soit informée sur les voies de recours et de conciliation dont elle dispose. Elle contribue par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches. Elle est informée des actions correctives mises en place en cas d'événement indésirable grave afin qu'elle puisse les analyser. La commission recueille les observations réalisées par les associations conventionnées intervenants au sein de l'établissement.

Cette Commission peut être saisie en contactant son Président ou le service Droits des Patients.

Les courriers sont à adresser au : 7 rue de Lavazière – CS 81180 – 81025 ALBI Cédex 9.

REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Des associations sont présentes au sein de la CDU et peuvent vous aider en cas de besoin :

Titulaires :

- **UNAFAM 81 (Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques)**
13, rue des Cordeliers – 81000 ALBI
Téléphone : 06.70.42.50.11
e-mail : 81@unafam.org



- **AgaPei Conseil du Territoire du Tarn**
8, boulevard Carnot – 81000 ALBI
Téléphone : 05.63.48.88.44
e-mail : ct81@agapei.asso.fr

- **Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques**
13 rue des cordeliers – 81000 ALBI
Téléphone : 05.63.48.73.05
e-mail : afc81albi@afc-france.org

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES (CDSP)

La CDSP est chargée d'examiner la situation des personnes admises en soins psychiatriques sans consentement, au regard du respect des libertés individuelles et de la dignité des personnes. Cette commission est informée de toutes les décisions d'admission en soins psychiatriques, de tous les renouvellements de ces soins et de toutes les décisions y mettant fin dans le ressort du département.

Elle reçoit les réclamations des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans leur consentement sur décision du directeur de l'établissement et sur décision du représentant de l'État.

Elle peut être saisie par courrier à l'adresse suivante : CDSP 10 chemin du Raisin – 31050 TOULOUSE Cedex 9.